

## HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

### DE BIENS IMMOBILIERS DESTINES A L'HABITATION (PAR TRANCHE)

De	0	à	20 000 €	Forfait 1 600 € TTC
De	20 001	à	40 000 €	8% TTC (1 600€ à 3 200€)
De	40 001	à	65 000 €	7% TTC (3 200€ à 4 950 €)
De	65 001	à	100 000 €	6% TTC (4 950 € à 7 050 €)
De	100 001	à	illimité	5% TTC (7 050 € + (x-100 000)x5/100 )

### D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS,

De	0	à	38 000 €	10% TTC minimum 1 850 € TTC
De	38 001	à	91 000 €	9% TTC
De	91 001	à	illimité	8% TTC

### DE TERRAINS A BATIR

10% Hors taxes du prix hors taxes, soit 11,960 % TTC

Avec minimum 1 600 € HT, soit 1 913,60 € TTC

### DE FONDS DE COMMERCE OU D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, CLIENTELE, LICENCE, BREVETS.

#### PRESENTATION DE CLIENTELE PROFESSIONNELLE

#### CESSION DE DROITS SOCIAUX

De	0	à	38 000 €	10% TTC minimum 1 850 € TTC
De	38 001	à	91 000 €	9%TTC
De	91 001	à	illimité	8%TTC

**HONORAIRES SUR LOCATIONS  
D'HABITATION, COMMERCIALES, PROFESSIONNELLES  
ET AUTRES**

---

**BAUX D'HABITATION ; BAUX MIXTES D'HABITATION – PROFESSIONNEL :**

A la charge du locataire et du propriétaire, chacun :

**H.T. : 70,83 % du loyer mensuel Hors charges et Hors Taxes**

**TTC : 85% du loyer mensuel Hors charges et Hors taxes**

**Limités à 11€ par m<sup>2</sup> de superficie habitable, la prestation de location comprenant systématiquement la réalisation de l'état des lieux**

**BAUX GARAGE ET PARKING :**

A la charge du locataire :

Forfait H.T. : 29,16 €

Forfait TTC : 35 €

**AUTRES BIENS : LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX PROFESSIONNELS, BIENS RURAUX, ETC ...**

HT : 8,33 % du loyer annuel de la première année

TTC : 10,00 % du loyer annuel de la première année

+

HT : 0.83 % du loyer annuel par année supplémentaire du bail

TTC : 1,00% du loyer par année supplémentaire du bail

Forfait minimum : 500 € TTC

Dans le cas de ces biens, les frais de rédaction sont à la charge du locataire et le constat d'état des lieux est établi par Huissier de Justice aux frais du locataire.

---

**TARIFS**  
**REDACTION D'ACTES**

---

**BAIL A LOYER**

**RENOUVELLEMENT DU BAIL**

**AVENANT DE REVISION OU AUTRES ACTES DE LOCATION**

Les honoraires sont calculés sur le montant total des loyers des années du bail ou restant à courir au bail, par tranche

De	0	à	3 000 €	:	2,00 % HT soit 2,40 % TTC
De	3001	à	7 000 €	:	1,50 % HT soit 1,80 % TTC
De	7001	à	illimité	:	1,00 % HT soit 1,20% TTC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU D'ELEMENTS DE FONDS DE COPMMERCE, DROIT AU BAIL, CLIENTELE, LICENCE, BREVETS.

PRESENTATION DE CLIENTELE PROFESSIONNELLE

CESSION DE DROITS SOCIAUX

Au coût minimum forfaitaire de 830 € HT soit 996 ,00 € TTC

S'ajoutent les honoraires, calculés par tranche, selon le barème ci-dessous :

De	0	à	20 000 €	=	3% HT soit	3,60 % TTC
De	20 001	à	35 000 €	=	2 % HT soit	2,40 % TTC
De	35 001	à	illimité	=	1 % HT soit	1,20 % TTC

**POUR LES AUTRES ACTES : DEVIS A LA DEMANDE**

---

**HONORAIRES DE GERANCE**

Au forfait sur les encaissements 8,00 % HT soit 10,20 % TTC

Pas d'honoraires complémentaires (travaux, sinistres, contentieux...)

---

**AUTRES SERVICES**

FRAIS DE PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC

L'unité : 0,20 € HT soit 0,24 € TTC

FRAIS DE PHOTOCOPIE AVEC PHOTOS COULEUR

L'unité : 0,75 € HT soit 0,90 € TTC